



SNCF VOYAGEURS AGENTS DE CONDUITE

PRIME DE TRACTION

L'UNSA SERA INTRANSIGEANTE !



L'UNSA-Ferroviaire a été reçue par la direction de la SA Voyageurs le 2 avril dernier afin d'aborder la situation des roulants et leurs attentes. Une nouvelle rencontre aura lieu le 4 juin prochain. Ce groupe de travail dédié à la prime de traction permettra de mettre en lumière nos constats et d'exiger la prise en compte de nos revendications.

POUR RAPPEL

Afin de continuer les travaux qui ont été conduits dès fin 2023 dans le cadre des groupes de travail paritaires relatifs aux conditions d'exercice des métiers et à la suite de nos différentes interpellations sur les exigences à tenir sur ces métiers à haute responsabilité, l'UNSA a souligné l'importance d'avancer sur ces critères :

- **amélioration** des conditions de travail ;
- **simplification** et revalorisation de la prime de traction ;
- **valorisation** et augmentation de la rémunération des compétences et des contraintes ;
- **sécurisation** à 100 % de la prime de traction.



NOTRE SYSTÈME DE PRIME DE TRACTION ET NOTRE RÉGLEMENTATION SUR L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL SONT LIÉS ! L'UNSA SE POSE COMME GARANTE D'UN SYSTÈME JUSTE, ÉQUITABLE ET PROFITABLE À TOUS.

L'INITIATIVE DE L'UNSA A PORTÉ SES FRUITS

L'entreprise s'est engagée à faire un audit externe sur les pratiques locales de commande. Cet audit indépendant, qui sera lancé avant la fin juin 2025, intégrera un cahier des charges amendé par l'UNSA, notamment sur les sujets d'application de la réglementation du travail, afin de mettre en lumière les usages et les dérives associées, dont le sujet de l'indemnité de modification de commande (IMC) au travers de cas d'usage identifiés (consignes de commande locales, etc.). Une première présentation de cet audit devrait être partagée dès le mois de septembre 2025. ...





L'UNSA PLAIDE POUR UN DÉPOUSSIÉRAGE DE LA PRIME DE TRACTION ET DE SES RÉFÉRENTIELS (TT00009 / TT00010) AFIN DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION LES ÉVOLUTIONS IMPOSÉES PAR L'ENTREPRISE TELLES QUE L'HYPERSPÉCIALISATION ET LE RATTACHEMENT DES ADC À UNE ACTIVITÉ (FRET, IC, TGV, TER, TN, ETC.).



L'UNSA RÉAFFIRME SON ATTACHEMENT À CE SYSTÈME DE PRIME, GARANT DE SES PARTICULARITÉS, DE SON MODE DE CALCUL ET DE SA SOLIDARITÉ ENTRE LES ADC SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.



CEPENDANT, L'UNSA EST CONSCIENTE QUE LE SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION ACTUEL N'EST PAS PARFAIT. NOUS PROPOSONS À LA DIRECTION DE L'AMÉLIORER ET DE LE SIMPLIFIER DEPUIS DES ANNÉES.

EN CINQ POINTS QUE REVENDIQUE L'UNSA ?

- #1 Une sécurisation de la prime de travail des ADC à 100 % face aux aléas de la vie.
- #2 Une revalorisation de la prime de traction.
- #3 Une simplification de la prime de traction.
- #4 Création d'une prime garantie d'établissement pour toutes journées de travail.
- #5 Création d'une catégorie spécifique Intercités.



EN DÉTAIL L'UNSA ALERTE

DES SOLUTIONS IRRÉALISTES & UTOPIQUES

Certaines organisations syndicales réclament une refonte totale, basée sur une forfaitisation ou un système inéquitable selon les bassins d'emploi et de l'activité. La forfaitisation engendrerait plus de problèmes ainsi qu'une course au moins-disant et une productivité accrue sur le dos des ADC. Dans leur proposition, il est question d'une prime de base journalière et une prime de durée de JS. Cette dernière s'appuie sur le temps de travail indexé sur la durée de la JS et non plus sur les kilomètres comme actuellement.

POUR L'UNSA

Lier ces deux primes est un élément dangereux quant à la productivité des ADC. Face à de telles propositions, la direction de l'entreprise ne pourra qu'augmenter de manière significative la productivité des ADC.

UN CAS CONCRET

À 10,00 € de l'heure travaillée supplémentaire, comme proposé par certains, il sera bien plus économique pour l'entreprise de rallonger les JS au maximum pour atteindre le temps de travail maximum légal avec les conséquences désastreuses que cela aura pour la santé des agents, la qualité de vie professionnelle et personnelle, ainsi que sur les effectifs. Dans un contexte d'ouverture à la concurrence et son lot d'appels d'offres à remporter, l'entreprise réduira indéniablement sa masse salariale ADC !

L'EXEMPLE RÉCENT D'EUROSTAR DEVRAIT POURTANT ALERTE CEUX QUI RÉCLAMENT UN TEL SYSTÈME DE PRIME FORFAITISÉE

Alors que la productivité des ADC Eurostar augmentait, les ADC ont subi un gel du montant forfaitaire de la prime traction pendant de nombreuses années. Seule l'indexation de la prime traction sur la productivité des ADC, comme aujourd'hui, permet de contenir une hausse de la productivité demandée à ces derniers.